Commune de presinge

LÉGISLATURE 2025-2030

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 22 juin 2026 (no 10)

Sont présent-es :

Membres du Conseil administratif

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	*Maire*
Monsieur	Serge BROQUARD	*Conseiller administratif*
Monsieur	Bernard MITTEY	*Conseiller administratif*

Bureau du Conseil

Monsieur	Thomas LÄSER	*Vice-président*
Madame	Caroline RADICE	*Secrétaire*

Membres du Conseil municipal

Madame	Patricia BROQUARD
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Madame	Sofia KHETIB GRUNDY
Monsieur	Snoussi LADDI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Jérôme SOMOLINOS
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Administration communale

Madame	Martine GREMION ENGELER	*Procès-verbaliste*
Excusés :	Jean-Pierre RENGGLI	*Président du Conseil municipal*
	John KÖHL	*Conseiller municipal*
Public :	1	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026
2. Modification du Règlement pour l'attribution des fonds communaux (délibération)
3. Présentation du nouveau Règlement relatif à la distinction du « Mérite presingeois »
4. Fonctionnement des commissions
5. Droit d'opposition des Conseillers municipaux aux décisions de l'ACG
6. Communication du bureau du Conseil municipal
7. Communication du Conseil administratif
8. Rapports des commissions
9. Propositions individuelles et questions

M. le Vice-président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il annonce l'absence de M. le Président et commence donc la séance à sa place. Il excuse aussi l'absence de M. Köhl.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Les personnes présentes à la séance du 12 mai approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2. Modification du Règlement pour l'attribution des fonds communaux (délibération)

M. le Vice-président passe la parole à M. le Maire qui explique, sur la demande de Mme Khetib Grundy, les raisons des modifications proposées. Il s'agit de mettre le texte en conformité par rapport aux changements des Conseils exécutifs (de maire et adjoints à conseillers administratifs) et par rapport à la législation cantonale qui précise que l'attribution des baux n'excédant pas 12 ans est du ressort du CA et non pas du CM, après le préavis de la commission de l'Environnement.

M. Läser relève que l'article 5 (Bénéficiaires) n'est pas assez précis et qu'il faudrait ajouter que le centre d'exploitation du candidat doit être situé sur le territoire de Presinge. Sa remarque est approuvée à l'unanimité et l'article modifié se présente ainsi : « *Seuls peuvent être bénéficiaires les exploitants agricoles dont l'activité principale est l'agriculture, dont l'exploitation agricole est située sur le territoire de la commune et qui sont, en principe, domiciliés sur le territoire de la commune.* ».

M. le Vice-président lit la délibération et procède au vote.

Délibération N°14/2026

Délibération
Modification du règlement pour l'attribution des fonds communaux

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

D E C I D E
à la majorité simple

par 8 oui, soit à l'unanimité

1. *D'approuver les modifications du règlement pour l'attribution des fonds communaux, version du 22 juin 2026, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*

3. Présentation du nouveau Règlement relatif à la distinction du « Mérite presingeois »

M. le Vice-président passe la parole à M. le Maire qui explique qu'il a travaillé avec M. Marti pour élaborer ce règlement. Il a constaté que cette distinction existe dans plusieurs communes genevoises et il désire combler ce manque à Presinge. À l'aide de diapositives Powerpoint, M. le Maire détaille les objectifs, les bénéficiaires, les critères et la procédure d'attribution. Il répond aux différentes questions et précise que le texte présenté est un projet qui peut encore être amélioré.

4. Fonctionnement des commissions

M. le Vice-président passe la parole à M. Laddi.

M. Laddi explique que les membres des commissions Cohésion sociale, Ecole-Jeunesse & Sport et Culture-Manifestations & Communication se sont réunis à deux reprises. Ils ont listé toutes les tâches de ces commissions et cherché s'il était possible de les attribuer à deux commissions seulement. Finalement, ils ont conclu qu'il fallait les garder telles quelles, à la seule différence que M. Rossi remplace M. Somolinos à la présidence de la commission Culture-Manifestations & Communication.

M. Broquard réagit négativement à cette décision car il estime qu'il n'est pas correct qu'un conseiller préside deux commissions alors que plusieurs autres n'en président aucune. M. Mittey abonde dans son sens car il souligne que la charge de travail générale pour tous est en nette augmentation.

Il ressort de la discussion qui s'en suit que le problème majeur réside dans le manque de ressources pour la manutention lors des manifestations. Quelques pistes de solutions sont évoquées, mais elles exigent toutes un engagement financier. Or, les finances de la commune ont une tendance à la baisse et il n'est pas aisé de

trouver de la main-d'œuvre ponctuelle. Cependant, il est convenu qu'une réflexion de fond doit être faite sur cette problématique en regardant également les conséquences pratiques avec l'arrivée des habitants du nouveau quartier.

M. le Vice-Président souhaite intervenir en tant que conseiller municipal et il laisse donc momentanément la direction de la séance à Mme Demont, la doyenne de l'assemblée.

M. Läser a constaté que son occupation professionnelle ne lui laisse pas suffisamment de temps pour exécuter correctement son travail de président de la commission Routes-Assainissement-Transports & Sécurité à laquelle il a soumis son désir de se retirer de ce rôle. M. Thorens s'est déclaré favorable à assurer ce poste et la commission a donné un préavis majoritairement favorable à ce changement. En l'absence de M. Köhl, M. Läser lit la position de celui-ci envoyée par mail qui est réservée sur ces modifications en cours de législature.

M. le Vice-Président reprend sa charge et il demande que l'ensemble du Conseil municipal se prononce sur les changements demandés. Ainsi, il est acté que les commissions suivantes sont désormais composées de la façon suivante :

- Cohésion sociale : inchangée, avec M. Rossi comme président
- Ecole-Jeunesse & Sport : inchangée, avec M. Laddi comme président
- Culture-Manifestations & Communication : inchangée, sauf avec M. Rossi comme président
- Routes-Assainissement-Transports & Sécurité : inchangée, sauf avec M. Thorens comme président

D'autre part, M. Rossi se retire de la commission Aménagement du Territoire & Projets de Développement en faveur de Mme Demont.

Ces modifications seront communiquées au SAFCO.

5. Droit d'opposition des Conseillers municipaux aux décisions de l'ACG

M. le Vice-président fait part de l'entrée en force de la décision prise lors de l'AG du 25.03.26 (nouvelle enveloppe de Fr. 800'000 en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG), de la décision du 13.05.26 (reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, formation continue de la petite enfance, de Fr. 400'000) et enfin de la décision du 10.06.26 (attribution d'une subvention d'investissement de Fr. 537'320 pour l'installation d'un terrain synthétique de football au stade Marc Burdet à Collex-Bossy).

6. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre

• Lundi 21 septembre	à 20h00	séance du CM
• *Mardi 13 octobre*	*à 18h00*	*commission des finances –*
• *Lundi 26 octobre*	*à 18h00*	*commission des finances – (si nécessaire)*
• Lundi 9 novembre	à 20h00	séance du CM - présentation du budget
• Lundi 30 novembre	à 19h00	séance du CM - vote du budget + repas

Mme Khetib Grundy souhaite réunir les présidents de commissions pour discuter des budgets avant la date de leur reddition. La date retenue est le lundi 31 août à 17h30.

7. Communications du Conseil administratif

a. Budget 2027

M. le Maire rappelle que les présidents de commission doivent donner leurs demandes pour le budget 2027 le vendredi 4 septembre au plus tard.

b. Proposition d'achat d'une parcelle forestière

Les héritiers du propriétaire de la parcelle 2034 ont proposé à la commune d'acheter ce terrain d'environ 1'600 m^2 au prix de Fr. 3.-/m^2. Afin de garder la maîtrise du patrimoine forestier, le CA est intéressé et se renseigne actuellement sur la procédure d'achat et reviendra vers le CM avec davantage d'informations.

c. Projet de développement villageois

La signature du DDP est prévue le lundi 29 juin, mais elle dépend de l'entrée en force de l'autorisation de construire soumise au délai d'une éventuelle opposition et sera reportée si nécessaire. Le début des travaux est normalement programmé pour la première quinzaine de septembre.

d. Autoroute A412 – Machilly-Thonon

Le CA a émis un préavis défavorable à l'étude environnementale, mais est quasi certain que Mme la Préfète de Haute-Savoie délivrera quand même l'autorisation de construire. **M. le Maire** explique que les communes sont véritablement préoccupées des conséquences sur le trafic local et que le CA a décidé que la commune s'associera à la Ville de Genève pour s'y opposer, afin d'obtenir au moins des mesures compensatoires.

e. Promotions 2026

M. Mittey rappelle que la fête des Promotions des écoles de Presinge et de Gy se déroulera le samedi 27 juin à Gy dès 10h.

8. Rapports des commissions

GILS / J-M. Thorens

Le 13 juin a eu lieu à Puplinge un exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers. **M. Thorens** était présent et rapporte le déroulé de la journée. Il recommande à ses collègues de venir assister l'an prochain à cet événement intéressant et convivial. D'autre part, il signale que le groupement est toujours à la recherche de volontaires.

Environnement / P. Broquard

Lors de la séance du 27 mai, la commission a traité des sujets suivants :

- Révision de la loi sur les télécommunications. La commission est défavorable à cette révision concernant le développement d'antennes de télécommunication.
- Gardes ruraux. La question de réintégrer le groupement partage la commission. Le coût élevé de Fr. 18'000 par an inquiète d'une part, surtout qu'il s'agit d'un engagement à long terme. D'autre part, les incivilités et le problème des voitures mal garées sont en recrudescence et incite à recourir à ce service.
- Règlement relatif à l'attribution des fonds communaux. Examen des modifications et préavis favorable.
- Traitement des sapins de Noël. Réflexion sur un mode de valorisation.
- Plantation et élagage. Point de la situation.
- Lutte contre le moustique-tigre et le scarabée japonais.

Concernant la commission ad hoc Agenda 30, elle se réunira le 6 juillet pour poursuivre sa réflexion.

Culture-Manifestations & Communication / J. Somolinos

Lors de la séance du 26 mai, la commission s'est penchée sur la préparation de la Fête du 1er Août et continuera le jeudi 25 juin.

M. Rossi réitère sa demande que tous les membres du Conseil municipal qui seront présents lors de la manifestation soient bien groupés autour de l'orateur au moment du discours et de la partie officielle.

Bâtiments / J-P. Gaillard

Lors de la séance du 16 juin, la commission a traité des sujets suivants :

- Auberge communale. L'architecte n'a pas encore terminé l'étude de faisabilité, le sujet sera donc revu en automne.
- Ecole. Un devis pour une rénovation importante du bâtiment (isolations, panneaux photovoltaïques, peintures, nouvelle classe, aménagements extérieurs, etc) porte les travaux à plus de Fr. 960'000.-. Une délibération devra être votée en automne pour pouvoir les commencer au printemps 2027 pour une durée approximative de 6 mois.
- Salle communale. Trois sorties de secours ne sont plus aux normes et un devis a déjà été demandé pour deux d'entre elles. Vu le montant élevé de celui-ci, il a été préconisé de faire appel à un ingénieur feu pour avoir un avis d'expert avant d'engager la commune dans des frais importants. La commission garde toutefois la sécurité en priorité.
- Réaménagement des places de parking à la Ferme Gallay et ses dépendances. La commission a examiné l'avant-projet et a demandé une réactualisation de l'offre avec les modifications demandées.
- Louvière 1. Deux locataires ont demandé s'il était possible d'installer un monte-escalier pour aider deux personnes en situation de handicap. La régie va demander un devis. **M. Gaillard** précise qu'il est peut-être possible de faire une demande de fonds à l'AI ou à ProSenectute.
- Divers. **Mme Khetib Grundy** fait remarquer qu'il n'y a pas de WC Handicapés à la salle communale et qu'il serait nécessaire d'en avoir. Le CA fera une location d'une cabine pour les prochaines manifestations.

Cohésion sociale / E. Rossi

La sortie annuelle des aînés se déroulera le mardi 8 septembre avec comme accompagnants Mme Khetib Grundy, MM. Rossi, Thorens, Cardoso Inacio, ainsi que Mme Henry pour les Samaritains. Le programme a été détaillé.

M. Rossi annonce que la commission se réunira à nouveau le 29 juin pour l'examen des demandes de subventions sociales.

Ecole – Jeunesse & Sport / S. Laddi

La soirée grillades du 28 mai, organisée par les TSHM, a réuni environ vingt jeunes de la commune qui ont pu donner quelques retours sur leurs attentes. Les échanges ont été intéressants et instructifs, la soirée très agréable et appréciée.

M. Laddi annonce la soirée des Promotions citoyennes qui aura lieu le vendredi 20 novembre.

9. Propositions individuelles et questions

M. Thorens a constaté que la société de surveillance mandatée par la commune passe souvent devant la salle communale vers 16h30-17h30 et se demande pourquoi pas plus tard. M. Broquard en prend note et fera la remarque à la société.

M. Rossi souhaite savoir si la responsabilité de la taille des haies de l'auberge communale incombe à la commune ou à la locataire. M. Broquard lui répond que les cantonniers vont s'en charger.

M. Gaillard informe que dans le cadre de la concertation FCC du CERN une séance « Eclairage des controverses, Matériaux excavés » se tiendra le vendredi 26 juin de 8h30 à 11h30 à Meyrin. Elle fait partie des divers événements, visites, ateliers qui sont proposés par l'équipe de la concertation du public, dont le site a été annoncé sur le Nant du Paradis no 40.

M. Somolinos fait remarquer que le tourniquet situé devant la salle communale est abîmé et qu'il risque de blesser un enfant. M. Broquard répond qu'il est prévu de le faire enlever très prochainement.

Mme Broquard émet le souhait de faire venir une personne du SAFCO (Service des Affaires communales) pour qu'elle clarifie le rôle et les fonctions des membres du Conseil municipal. Cela pourrait se faire en préambule d'une séance ordinaire. Cette demande fait l'unanimité.

M. Läser s'interroge sur le fait que le CA a pris position contre la réalisation de l'autoroute A412 et pas sur le projet du FCC du CERN. Les membres du CA expliquent qu'il ne s'agit pas de la même urgence et pas des mêmes possibilités. En effet, l'enquête publique sur l'impact environnemental de l'autoroute durait un mois et les remarques et oppositions ne pouvaient pas attendre, alors que pour le projet du CERN, cela concerne uniquement l'étude de faisabilité et qu'il n'y a aucune décision prise contre laquelle la commune pourrait s'exprimer.

M. Broquard mentionne que si les membres du Conseil souhaitent assister à la Revue genevoise 2026, ils peuvent le faire savoir à M. Renggli, mais que le prix des places sera à leur charge, puisqu'il n'est plus pris sur les jetons de présence.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Vice-président lève la séance à 22h15.

Thomas LÄSER Vice-président du Conseil	Caroline RADICE Secrétaire du Bureau